



Est le concubinage la solution?

Par **yamyam**, le **16/02/2009** à **12:53**

Bonjour, je vis avec mon ami depuis 2002 et nous avons un enfant.
Nous tenons un compte joint et des livrets ensemble depuis quelques années.
Nous ne comptons pas se marier.
Nous sommes de nationalité étrangère de l'UE.
Je voudrais savoir quelle est la meilleure solution pour "assurer" nos biens en cas de décès de l'un d'entre nous. Je m'inquiète suite au décès d'une amie, son compagnon est redevable de 60% de taxe sur LEUR économies puisqu'ils n'étaient pas mariés!
Devrais-je demander un certificat de concubinage?
Y'a-t-il une meilleure solution?
Quelle est la démarche à prendre?
Merci de votre aide!